



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du garde des sceaux,  
ministre de la justice**

Paris, le **28 FEV. 2022**

Le Chef de Cabinet

V/Réf :

N/Réf : BDC/ED Secteur parlementaire  
202210002367

Madame la sénatrice,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la procédure engagée par les anciens salariés de la société Métaeurop qui contestent le motif de leur licenciement et souhaitent obtenir une indemnisation en qualité de victimes de l'amiante.

Toutefois, Monsieur le ministre ne peut connaître de cette affaire conformément au décret de déport n° 2020-1293 du 23 octobre 2020 pris en application de l'article 2-1 du décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres.

Sachez que j'ai transmis à Monsieur Jean Castex, Premier ministre, votre courrier pour un examen attentif.

Vous serez tenue informée directement par son Cabinet de la suite qu'il entend donner à votre correspondance.

Je vous prie d'être assurée, Madame la sénatrice, de ma parfaite considération.

*Respectueusement*

**Patrick VIEILLESCAZES**

Madame Cathy APOURCEAU-POLY  
Sénatrice du Pas-de-Calais  
66 rue de la Gare  
62300 LENS